

Parc naturel régional
du Gâtinais français

LES ATELIERS DE L'AMÉNAGEMENT

Cycle de Conférences-débats
en distanciel

À destination des élus et partenaires

Atelier n° 2

LUTTER CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Comment se prémunir ?
Comment intervenir ?

Mardi 5 octobre 2021 de 18h15 à 19h45

La conférence est accessible via le lien suivant :

<https://us02web.zoom.us/j/82120827982?pwd=dUFRQjZ5WWppWjDdNcGtHYVh2VVZCQT09>

ID de réunion : 821 2082 7982

Code secret : 784913

Parc naturel régional
du Gâtinais français

LES ATELIERS DE L'AMÉNAGEMENT

Cycle de conférences-débats en distanciel

#ATELIER N° 1 - Accueillir les nouveaux habitants

#ATELIER N° 2 - Lutter contre les constructions illégales

Comment se prémunir ? Comment intervenir ?

> Mardi 5 octobre 2021

#ATELIER N° 3 - Promouvoir l'architecture durable et restaurer le patrimoine vernaculaire

#ATELIER N° 4 - Atteindre la zéro artificialisation nette

Élus, vous êtes nombreux à avoir été confrontés à l'édification de constructions sans autorisation ou à l'engagement de travaux dans des secteurs agricoles ou naturels à préserver.

Ces constructions, implantées sans demande d'autorisation préalable, sont alors illégales. Leur localisation dans des secteurs à haut intérêt environnemental (bois, forêt, lisières...), de risque d'inondation ou de glissement de terrain peut être très problématique.

Ces situations relèvent de situations parfois complexes et issues d'histoires différentes : caravanes devenues cabanes, puis résidences principales, ou cabane de loisirs, ces implantations nécessitent une action de la puissance publique.

L'objectif de cet atelier est d'apporter des outils aux maires alors que leur responsabilité est engagée face aux risques que représentent ces constructions.

Plusieurs questions seront abordées lors de cet atelier :

- Comment intégrer la question des constructions illégales lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme ?
- Quelles démarches mettre en place en cas de vente de terrain par les particuliers ?
- Quelles procédures engager lorsque les travaux ont commencé ?
- Dans quels cas peut-on envisager la remise en état du terrain ?



En évitant la cabanisation, il s'agit de veiller à notre patrimoine qu'il soit paysager et ou naturel et le transmettre aux générations futures.

LE PROGRAMME #ATELIER N° 2

Conférence préparée et animée par **Pascale d'Anfray**, architecte-urbaniste
et **Mathieu Deperrois**, Responsable du pôle Aménagement du Parc

OUVERTURE

- **Jean-Jacques BOUSSAINGAULT**

Président du Parc naturel régional du Gâtinais français

- **Francisque VIGOUROUX**

Président de l'Union des maires de l'Essonne

- **Guy GEOFFROY**

Président de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de Seine-et-Marne

SÉQUENCE 1 : PRÉVENIR L'APPARITION DES PHÉNOMÈNES DE MITAGE

Le rôle de la SAFER, de la veille à l'intervention foncière

- **Marina RIVERA**

*Conseillère foncier, Direction de l'action foncière,
Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, SAFER Île-de-France*

Intervenir le plus en amont possible, à l'échelle de la commune

- **Martine HUTEAU**

Maire de Villeneuve-sur-Auvers

- **Julien JACQUEMIN**

*Directeur du pôle Aménagement de la Communauté de communes
Entre Juine et Renarde*

Intervenir le plus en amont possible, à l'échelle de l'intercommunalité

- **Pascal SIMONNOT**

*Président de la Communauté de communes des 2 Vallées
Maire de Moigny-sur-École*

- **Marie-Pierre LASSAILLY**

*Responsable du Service Urbanisme de la Communauté de
communes des 2 Vallées*

>>Temps d'échanges

LE PROGRAMME #ATELIER N° 2

SÉQUENCE 2 : RÉSORBER LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Les modalités d'appui aux élus, du procès-verbal au jugement

- **Sandrine GOMEL**

*Cheffe du service des affaires juridiques, Référente cabanisation
Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne*

- **Raphaël TESTA**

*Chef de l'unité contentieux, Direction Départementale des Territoires
de Seine-et-Marne*

L'exemple de Chailly-en-Bière

- **Alain THIERRY**

Maire de Chailly-en-Bière

>>Temps d'échanges

SÉQUENCE 3 : ARRÊTER LES TRAVAUX ET REMETTRE EN ÉTAT

Les modalités d'appui aux élus, du jugement à la remise en état

- **Julien NOTARIANNI**

Responsable du Bureau Bâtiment, Accessibilité et Territoires de l'Essonne

- **Freddy MAERTENS**

*Référent construction durable, Service cadre de vie et droits des sols, Direction Dé-
partementale des Territoires de l'Essonne*

La remise en état en site classé

- **Laurence RUVILLY**

*Cheffe de pôle Sites et Paysage,
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement,
de l'Aménagement et des Transports*

>>Temps d'échanges

La visioconférence sera enregistrée pour diffusions ultérieures.

ILLUSTRATIONS #ATELIER N° 2



CONSTRUCTIONS ILLÉGALES : INTERVENIR EFFICACEMENT CONTRE LES INFRACTIONS AU CODE DE L'URBANISME

Préfecture de l'Essonne et Union des maires de l'Essonne (2017)

CHARTRE DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Préfecture de l'Essonne

LA LUTTE CONTRE LA CABANISATION

Préfecture de Seine-et-Marne

LA CABANISATION : PRÉVENIR, RÉSORBER, RÉGULARISER

Guide du Parc naturel régional Oise-Pays de France

GUIDE DE L'URBANISME DURABLE

du Parc naturel régional du Gâtinais français

à destination des élus et des porteurs de projet

SAFER ÎLE-DE-FRANCE :

DÉCLARER FACILEMENT UN CAS DE MITAGE SUR VOTRE TERRITOIRE
tutoriel Vigimitage

https://www.youtube.com/watch?v=4_fGWs3GmjY

LE GUIDE DE L'ACTION PÉNALE

Services des affaires juridiques

Préfecture de Seine-et-Marne (2018)



CONTACTS UTILES #ATELIER N° 2

Parc naturel régional du Gâtinais français

20 boulevard du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt

Tél. : 01 64 98 73 93

Mathieu DEPERROIS, Responsable du Pôle Aménagement,
en charge de l'urbanisme et de l'intercommunalité
m.deperrois@parc-gatinais-francais.fr

Direction départementale des territoires de l'Essonne

Cité administrative, Boulevard de France
91012 Évry

Tél. : 01 60 76 32 00

Mathilde Laperna, Cheffe du bureau, Service Territoires
et prospective, Bureau Planification sud
mathilde.laperna@essonne.gouv.fr

Marie-Lise Vautier

Inspectrice des sites de l'Essonne

Service Nature et Paysage

12 cours Louis Lumière CS 70027, 94307 Vincennes

Tél. : 01 87 36 45 84

Communauté de Communes des Deux Vallées

23 rue de la Chapelle Saint-Blaise, 91490 Milly-la-Forêt

Tél. : 01 64 98 85 19

Marie-Pierre Lassailly, Responsable de l'urbanisme
urbanisme@cc2v91.fr

Communauté de Communes du Val d'Essonne

Maison des Services Publics Parvis des Communautés

91610 Ballancourt-sur-Essonne

Tél. : 01 64 93 21 20

Karine Feulvarc'h, Responsable de l'urbanisme
kfeulvarc'h@ccvalessonne.com

Communauté de Communes

Entre Juine et Renarde

2 rue des Hêtres Pourpres, 91580 Étréchy

Tél. : 01 83 63 70 90

Julien Jacquemin, Directeur de Pôle Aménagement
julien.jacquemin@ccejr.org

Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne

Parc d'Activités de, 288 rue Georges Clemenceau
77000 Vaux-le-Pénil

Tél. : 01 60 56 73 30

Nolwenn Lucas, Cheffe de l'unité planification territoriale
Sud, Service territoires, aménagements et connaissances
nolwenn.lucas@seine-et-marne.gouv.fr

Jeanne-Marie Debroize

Inspectrice des sites de Seine-et-Marne

Service Nature et Paysage

12 cours Louis Lumière CS 70027, 94307 Vincennes

Tél. : 01 87 36 44 86

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

44 rue du Château, 77300 Fontainebleau

Tél. : 01 64 70 10 80

Émilien Moutault, Chargé de mission planification et
urbanisme règlementaire, Pôle Urbanisme Habitat
Logement et Déplacement
emilien.moutault@pays-fontainebleau.fr

Communauté de Communes du Pays de Nemours

41 quai Victor Hugo, 77140 Nemours

Tél. : 01 64 78 69 05

Jérôme Paillard – responsable de l'urbanisme
jerome.paillard@paysdenemours.fr

SAFER d'Île-de-France

Direction prospective et aménagement territorial

19 rue d'Anjou, 75008 Paris

Standard : 01 42 65 46 93

Vincent Pavone, Responsable du pôle Veille foncière
Corentin Caminade, Conseiller foncier
Marina Rivera, Conseillère foncier

